

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2822**

commune (s) : Saint Fons

objet : Station d'épuration - Institution d'une servitude de passage d'une canalisation d'alimentation de gaz au profit de Gaz réseau distribution France (GRDF) sous 2 parcelles de terrain communautaire situées chemin Faure - Approbation d'une convention

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

**Bureau du 5 décembre 2011**

**Décision n° B-2011-2822**

objet : **Station d'épuration - Institution d'une servitude de passage d'une canalisation d'alimentation de gaz au profit de Gaz réseau distribution France (GRDF) sous 2 parcelles de terrain communautaire situées chemin Faure - Approbation d'une convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.4.

En vue de permettre l'alimentation en gaz de la station d'épuration de Saint Fons située chemin Faure, la Communauté urbaine de Lyon a été sollicitée par Gaz réseau distribution France (GRDF) afin que lui soit consentie une servitude de passage d'une canalisation d'alimentation de gaz, sous les parcelles de terrain communautaires cadastrées sous les numéros 45 et 63 de la section AL.

Aux termes de la convention, cette servitude serait instituée à titre gratuit, les frais d'acte notarié étant supportés en totalité par GRDF ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve :**

a) - l'institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation d'alimentation de gaz au profit de Gaz réseau distribution France (GRDF) en vue de permettre l'alimentation en gaz de la station d'épuration de Saint Fons sous 2 parcelles de terrain communautaire situées chemin Faure et cadastrées AL 45 et 63,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et GRDF relative à l'institution de cette servitude de passage.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.**